

Soutien à des projets stratégiques

Object

L'université est régulièrement amenée à soutenir des projets permettant de mieux positionner notre université dans le paysage de la recherche que ce soit au niveau régional, communautaire, fédéral ou international. Sans être exhaustif, le but de ce programme est d'aider un groupe de chercheurs ou une entité (unité de recherche, institut, ...) à participer à un réseau, à développer une collaboration, à structurer des activités de recherche ou à donner de la visibilité à des initiatives jugées stratégiques pour l'université. Il s'agit de nous donner les moyens d'être réactif et de soutenir rapidement des opportunités qui émergent de l'activité de nos chercheurs, et en aucun cas de proposer un soutien structurel ou récurrent à une activité de recherche. Ces soutiens ne s'inscrivent pas dans des thématiques définies a priori, doivent être ponctuels, et ouvrir de nouvelles opportunités pour le futur de la recherche de notre institution. Les appuis au développement du « European Plotkins Institute of Vaccinology » et du « FARI AI for the Common Good Institute Brussels » constituent des exemples récents.

Budget

Le programme est doté d'un budget de 200,000€ pour 2024.

Pour permettre un soutien à des projets aussi diversifiés que possible, le budget maximum par intervention devrait être limité à 50,000 € qui pourra, au maximum, être exploité sur deux années.

Dossier

Le dossier de candidature doit reprendre

- Un descriptif du projet sous format libre comprenant une présentation détaillée de la dimension stratégique du projet, de l'opportunité qu'il représente, de ses retombées potentielles en matières de visibilité, de collecte de financements et d'attractivité pour l'université.
- Un descriptif des équipes concernées, reprenant la désignation d'un porte-parole issu du corps académique.
- Un budget réparti sur deux ans maximum.

Sélection

Les dossiers seront évalués par un panel composé de l'ensemble des conseillers recherche qui examinera la dimension stratégique du projet, l'opportunité qu'il représente et ses retombées possible pour l'institution à court, moyen et long terme, et la décision finale sera rendue par l'équipe rectorale.

Échéancier

Les dossiers pourront être soumis tout au long de l'année et, pour chaque dossier, la décision quant à un soutien éventuel sera communiquée au porte-parole endéans les deux mois de l'introduction du dossier par email à l'adresse fonds.recherche@ulb.be avec comme objet : Projets-Stratégique + nom & prénom du porte-parole.

Les décisions de soutien seront communiquées au Conseil de la Recherche.

Dépenses éligibles

Toutes les dépenses nécessaires au développement du projet sont éligibles. Il est à noter cependant que les différentes dépenses imputées sur ce budget devront respecter les règles générales d'utilisation des budgets de recherche. Les promoteurs sont fortement encouragés à consulter les pages intranet du département de l'administration financière explicitant ces règles.

A titre d'exemple et sans tenter d'en donner une liste exhaustive, les contraintes suivantes doivent être prises en compte :

- Les commandes aux fournisseurs doivent, préalablement à leurs exécutions (et donc à leurs facturations), faire l'objet d'un bon de commande officiel signé par les personnes habilitées à engager l'ULB.
- Si le budget est utilisé en partie pour acquérir un équipement coûteux, le respect de la réglementation en matière de marché public s'imposera.
- Les remboursements de frais de voyage à l'étranger seront soumis aux mêmes règles que pour tout autre sources de financement (per diem, montant de remboursement par kilomètre pour déplacement en véhicule privé, etc.).

Les bénéficiaires seront tenus de respecter autant que possible la structure du budget présenté dans le dossier de candidature. Des ajustements pourront être acceptés, moyennant l'accord explicite du vice-recteur à la recherche et à la valorisation.